

Écrit périodique agréé par La Poste sous le n° P505289

Bureau de dépôt : 6880 BERTRIX.

Éditeur responsable : BOURG M.C. Rue de la Gare, 214, 6880 Bertrix.

Adresse courriel : bourg.marcel.camille@gmail.com

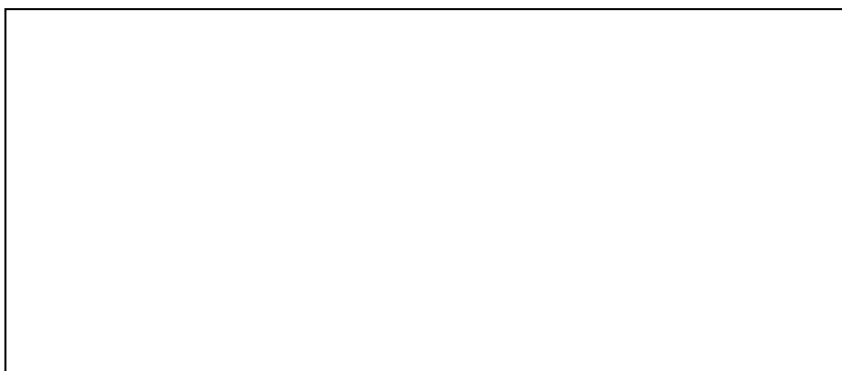
Belgique – België
P.P. – P.B.
6880 BERTRIX
BC 10516

"Le Baudet" Périodique mensuel édité par le

Club Philatélique Ardennais.

Peut paraître en juillet et août.

N° 478 d'octobre 2022.



Réunion le 14 octobre 2022 : RDV à 19h00 !

Sommaire de ce bulletin.

<i>Le mot du président et lien Internet précieux</i>	<i>page 3</i>
<i>Le coin du Pro et/ou du spécialiste :</i>	
<i>Connaissez-vous Ivoy ? Francis Kinard</i>	<i>page 4</i>
<i>On collectionne en 1950 – 4</i>	<i>page 7</i>
<i>Des cartes postales de l'au-delà – Sylvain – Philapostel Bretagne</i>	<i>page 8</i>
<i>Histoire philatélique de l'Ukraine – Alain Legrand</i>	<i>page 9</i>
<i>La Rose parfumée – Philapostel Bretagne</i>	<i>page 12</i>
<i>Echanges aux enchères d'octobre 2022</i>	<i>page 13</i>

Soutenez le Club Philatélique Ardennais en versant votre cotisation annuelle sur le compte bancaire dont référence en page suivante. Par avance, nous vous en remercions !

CLUB PHILATELIQUE ARDENNAIS à 6880 BERTRIX.

Adresse courriel : bourg.marcel.camille@gmail.com

Conseil d'Administration ou Comité 2022

Présidente d'honneur : † Madame MOREAUX Jacqueline.

Président - BOURG Marcel Camille, rue de la Gare, 214 6880 Bertrix

Secrétaire : Tél.: 061 / 41.15.76 (de préférence) GSM 0498 / 33 44 44

Adresse courriel : bourg.marcel.camille@gmail.com

Vice-président - DENY Luc, rue de la Concile, 2 6820 Florenville.

Trésorier : Tél. 061 / 28.73.88 GSM 0494 / 47 18 43

Adresse courriel : luc.deny@yahoo.fr

Administrateurs Antoine André, rue de Blézy, 58 6880 Bertrix Tél. : 061 41 19 04

et Beaunée Francis, rue de Mayavaux, 29 6870 Vesqueville GSM 0471/76 10 08

Adresse courriel : fbeaugnee@gmail.com

Délégués : Didier Marcel, rue de Bohaimont, 2 6880 Bertrix Tél.: 061 41 29 86

Lemoine Marie-Jeanne, Place d'Urio, 5 6880 Orgeo/Bertrix. GSM 0494 / 26 88 10

Noiret Arsène, rue de la Résistance, 7 6850 Carlsbourg Tél.: 061 53 43 23

† Parfondry Jeannine, rue de la Gare, 214 6880 Bertrix.

Thiébaud Marie-Paule, La Chenau, 16 6880 Auby/Bertrix Tél.: 061 41 21 55

.....
Cotisations :

La perception des cotisations se fait toute l'année, au début de chaque séance pour les nouveaux membres, et, pour les anciens, le jour de l'Assemblée Générale. Le montant peut aussi être versé au compte

IBAN : **BE03 3636 0100 6784** BIC : **BBRUBEBB**

du "Club Philatélique Ardennais" à 6880 Bertrix.

Montant de la cotisation : 8 € pour les jeunes jusque 16 ans.

15 € pour les jeunes, dès 17 ans.

L'envoi du bulletin mensuel ou des invitations ne se fait qu'aux membres en règle de cotisation à notre Club ou à un Club ou Cercle avec lequel nous avons une convention de partage d'avantages.

Peuvent participer aux "échanges aux enchères" les membres en règle de cotisation, non marchands et les lectrices et lecteurs de ce bulletin de contact. Le jour de l'A.G., les sympathisants sont les bienvenus et peuvent participer aux activités, même s'ils ne sont pas membres du Club.

N'ont donc accès aux réunions, en dehors de l'Assemblée Générale, que les membres cotisants.

.....
Réunions :

Les réunions ont lieu mensuellement, en principe le deuxième vendredi du mois, salle du premier étage (accès par ascenseur ou escalier) de la Maison de Village, Place des 3 Fers, 13 à 6880 Bertrix, à partir de 19 heures.

Si le 2^{ème} vendredi est un jour férié, la réunion est automatiquement reportée au vendredi suivant. Les autres modifications de dates, horaires, lieux de réunion etc. sont annoncées aux membres par le bulletin mensuel ou par la presse régionale.

Pour toute correspondance concernant le Club : s'adresser au président, par courrier ou courriel. Merci !

Adresse courriel : bourg.marcel.camille@gmail.com

6880 Bertrix, le 23 septembre 2022.

*Chers amis philatélistes Et autres,
Bonjour,*

Nous voici déjà arrivés au deuxième mois de rentrée et, à chaque fois que je me mets devant le clavier, je me demande ce que je vais pouvoir vous offrir à la lecture.

Heureusement mes correspondants viennent à la rescousse et me permettent ainsi de vous offrir quelques articles qui, je l'espère, apaisent de temps à autre, votre soif d'information ou de connaissances. Je les en remercie chaleureusement.

Ce n'est un secret pour personne, mon état de santé n'est pas des meilleurs et ne me permet pas d'assurer, comme il le faudrait, la représentation du Club Philatélique Ardennais au sein de la Communauté Philatélique. Nous en parlerons lors de notre réunion de ce mois d'octobre. Je lance dès à présent un appel afin que des bonnes volontés se fassent connaître.

"Le Baudet", notre bulletin de contact, pourrait être mieux utilisé par les Membres du Club. Ce n'est pas un organe de contact à sens unique et il devrait mieux servir de relation entre tous les Membres. Vous savez que vous pouvez vous faire connaître mieux, ne serait-ce qu'en demandant à publier une petite annonce à caractère philatélique. Cette rubrique est absente de notre publication depuis de nombreux mois et ne demande qu'à vous servir. Profitez-en donc de temps à autre ! Et, ce qui ne gâche rien, c'est entièrement gratuit.

Vous souhaiteriez voir apparaître une nouvelle rubrique ? Faites-nous en part et nous tenterons de vous satisfaire. Pour nos Membres, nous avons à cœur de rechercher le meilleur. Vous souhaitez participer à la rédaction du "Baudet" ? Rien de plus simple, surtout si vous possédez un ordinateur. Vous n'en disposez pas, là non plus, pas de problème. Il n'y a que les hiéroglyphes et l'écriture de certains potaches que je ne sais pas décoder. Osez ! Ce n'est que le premier pas qui est difficile à faire.

J'attends vos suggestions avec grande espérance.

C'est avec cette espérance que je vous quitte ce jour, dans l'attente de vous lire nombreux en réponse à cet appel à collaboration.

Que la lecture de ce bulletin vous apporte ce que vous en attendez, c'est notre plus cher désir.

B.M.C.



+++++

Notre ami Francis Kinard m'a transmis un lien Internet **super intéressant** vers une collection de livres "Histoire et Philatélie". En cliquant sur le nom du pays, le contenu du livre est disponible.

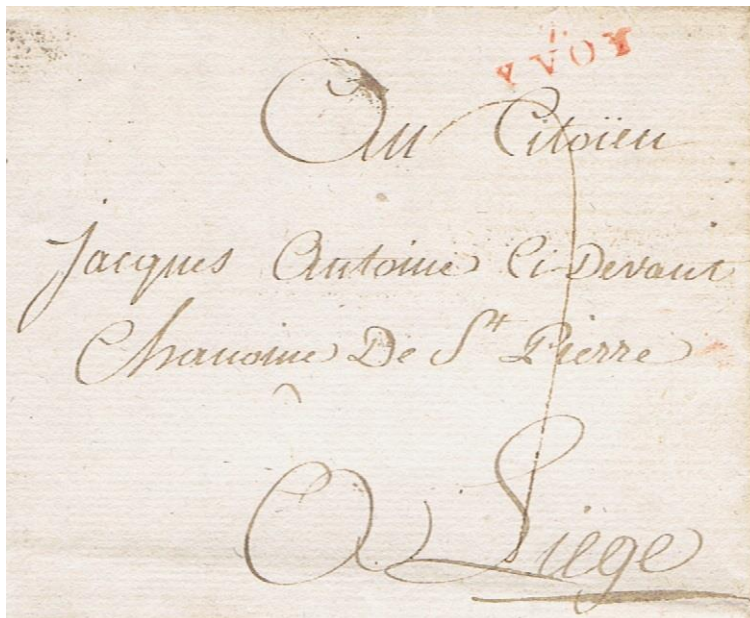
[PhilaHistoire - Academy Belgium \(academiebelgium.be\)](http://PhilaHistoire - Academy Belgium (academiebelgium.be))

Des centaines d'heures de lecture passionnante !

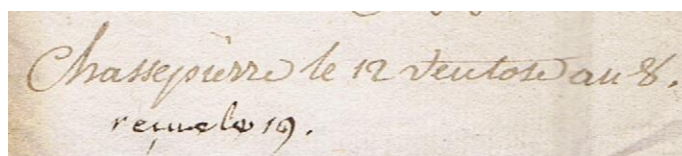
Notre rubrique : Le Coin du Pro et ou du Spécialiste

Connaissez-vous Ivoy ?

(Francis KINARD, CEPSE, ARBA)

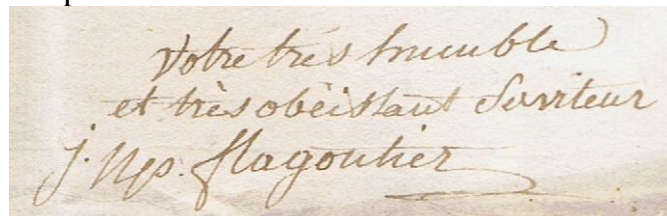


Cette lettre porte la marque de départ « 7 IVOY ». On sait que le 7 correspondait aux Ardennes dans la période des marques à numéro de département. Il est assez surprenant de retrouver ce vocable alors que l'histoire nous enseigne que la prévôté d'Ivoy devient le duché de Carignan en juillet 1662. C'est cependant cet ancien nom qui a été repris pour la nouvelle marque postale créée en 1792 au lieu de Carignan.



Elle est datée de Chassepierre le 12 ventôse an 8, soit le 3 mars 1800. À cette époque, c'est le bureau de Carignan qui est le plus proche de Chassepierre (15 km). Les autres bureaux de la région sont Bouillon (21 km) et Neufchâteau (24 km).

Le port est de 7 sous pour un trajet compris entre 30 et 40 lieues (de 125 à 170 km) suivant le tarif du 25 décembre 1796. Quelques jours plus tard, le 1^{er} germinal an 8 (22 mars 1800), un nouveau tarif est mis en vigueur, le premier à exprimer les taxes en décimes et les distances en kilomètres.



Le destinataire est bien identifié : le citoyen Jacques Antoine chanoine de Saint-Pierre à Liège est qualifié de *ci-devant* pour bien marquer que la révolution française lui a fait perdre ses privilèges de religieux. Par contre, il a fallu un peu de recherches pour trouver l'auteur, Jean-Népomucène Flagontier, qui est mentionné comme membre du conseil municipal de Chassepierre en 1808 et maire lors de son décès en 1814.

Martinisle de Ré

Monsieur

Je viens enfin de recevoir une lettre de mon frere en date du 30 pluviôse dernier, par laquelle il m'annonce sa mise en liberté définitive, et qu'il part le lendemain pour la Rochelle; Si les vents sont favorables, il espère être de retour ici pour le 12 des mars prochain; il auroit pu arriver quelques jours plutôt en profitant des voitures publiques, mais comme les Pontons sont fort délabrés et qu'on est exposé à être versé à chaque instant, il préfère aller à pied, surtout qu'il soit en grande compagnie pour venir jus qu'à Paris, il me marque qu'ils seront bien à une trentaine, et qu'ils se proposent de venir en caravane comme ceux qui voiaient en arie.

Sachant, Monsieur, la part que vous avez prise à son arrestation et deportation, je suis persuadé que vous apprendrez avec plaisir sa mise en liberté, et son prochain retour.

J'ai l'honneur d'être avec tout le respect possible

On remarque que l'auteur est une personne instruite car l'écriture est bien lisible et l'orthographe correcte, ce qui est loin d'être courant à cette époque. Il annonce qu'il vient de recevoir une lettre datée du 30 pluviôse (19 février), soit une douzaine de jours pour faire le trajet entre l'île de Ré et Chassepierre. Par contre, le destinataire mentionne la réception de cette lettre le 19, soit une semaine pour faire le trajet jusque Liège.

La lettre en question lui vient de son frère, Jean-Grégoire Flagontier, curé de Chassepierre depuis le 14 octobre 1792, choisi par le chanoine Antoine de Liège. Pour bien comprendre le contenu de ce pli, il faut savoir que les prêtres devaient prêter le serment de « liberté-égalité » du 14 août 1792 : « Je jure d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. »

Voici un extrait des « Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg de 1836 » (pages 203 à 206) qui nous situe bien le contexte :

« En 1798 et 1799, la persécution contre le clergé de ce pays éclata dans toute sa force. On voulut exiger de chaque prêtre le serment de haine à la Royauté. Un semblable serment était illicite ; les déclarations du Saint-Siège étaient formelles à cet égard. (...)

Les agents de la République se mirent donc à la poursuite des prêtres qui ne voulurent pas se conformer à la loi du serment.

Un jour d'octobre 1799, ces agents firent une razzia générale sur tous les prêtres du Luxembourg dont ils purent s'emparer. (...) Les prêtres furent d'abord conduits au chef-lieu de canton qui, pour nos environs, était Etalle. (...) Lorsqu'ils furent tous réunis dans le poêle de la cure d'Etalle, le citoyen Magnette, agent du pouvoir exécutif, leur fit une longue et pathétique exhortation à l'obéissance aux lois avec assurance des bonnes grâces de la république, de postes avantageux, etc. Le père Leclère, jésuite de Herbeumont, ne cessait d'exhorter les captifs à rester fidèles ; aussi tous, à l'exception de deux, refusèrent de prêter le serment.

Ils furent conduits à Luxembourg ; on les logea à l'abbaye de Munster ; leur procès s'instruisit aussitôt et une dizaine de jours après on lut leur condamnation. Le Président lit donc ... « Extrait de la sentence prise au registre des condamnations de l'île de Rhé (...) »

On fit un choix parmi ces prêtres : ceux qui étaient âgés (...) ou infirmes (...) passèrent toute cette année dans les prisons de Luxembourg ; ceux qui étaient jeunes et forts comme les abbés Clesse, Goffin, Jeanjean, Flagontier, partirent pour l'exil. (...) Ils avaient tous leur logement dans les casernes de la ville de Saint-Martin. (...)

Pour tirer ces généreux captifs de la terre d'exil, il fallait qu'un parent ou qu'un ami adressât une pétition à l'administration municipale ; les membres de l'administration donnaient en faveur du prêtre réclamé un certificat qui était une véritable patente d'apostasie. (...)

Quand les prisonniers virent ces certificats mensongers, ils ne voulurent pas les recevoir ; mais les agents du Gouvernement firent peu d'attention à ces réclamations, à leur avis, aussi sottes que futiles et les mirent en liberté ».

On peut déduire de tout ceci que Jean-Népomucène a lancé la pétition pour la libération de son frère prisonnier à Saint-Martin-de-Ré. Celui-ci n'aura finalement été captif que peu de temps : condamné en octobre 1799 et libéré le 19 février 1800.

=====

Ndlr : Recherche Google : Saint-Martin-de-Ré est une ville portuaire située sur l'île de Ré, au large de la côte ouest française. Elle est entourée de remparts du XVIIe siècle dessinant une étoile et renfermant une imposante citadelle classée, positionnée à l'est. Le Clocher Observatoire offre une vue panoramique sur la ville. Le musée Ernest Cognacq possède une collection de vestiges, céramiques et peintures, ainsi qu'un jardin agrémenté de sculptures.



On collectionne en 1950. 4^{ème} partie.

Les timbres neufs et les timbres oblitérés.

Le timbre "**neuf**" est celui qu'on achète à la poste ou chez un négociant ou qui est mis en souscription par la poste ou certaines œuvres.

Il doit être intact tant au recto qu'au verso, être bien centré, n'avoir aucune dent écornée et sa gomme, sans altération. (Quelques rares pays, notamment la Chine, ont émis des timbres non gommés.)

Le timbre "**oblitéré**" est celui qui a été employé pour remplir le rôle auquel il était destiné. Il porte un cachet à l'encre grasse, noir, le plus souvent, parfois en couleur, que l'on nomme l' "**oblitération**".



Dans le langage philatélique courant on dit parfois d'un timbre oblitéré qu'il est "usé". Ce terme est inexact. Un timbre qui a été utilisé n'est pas usé mais oblitéré. Toutefois ce terme inadéquat est entré dans la pratique et il faut l'entendre dans le sens, que lui a donné



l'usage philatélique.



Les oblitérations affectent, surtout dans les timbres anciens, les formes et les dessins les plus variés. Souvent encore actuellement ils prennent la forme de "slogans" que les gouvernements portent par, cette voie à la connaissance du public.

L'étude et la collection des oblitérations forment une branche importante et spécialisée de la philatélie, mais nous ne conseillons pas aux débutants de se lancer dans cette voie, qui demande une longue pratique et une large documentation, souvent hors de portée du collectionneur débutant.



Faut-il collectionner les timbres neufs ou les timbres oblitérés ?

Les avis sont partagés à ce sujet.

Les partisans du timbre neuf appuient leur préférence sur l'aspect esthétique de leur collection dont les timbres ont conservé leur entière fraîcheur de teinte et dont les images ont évité la maculation de l'oblitération et s'offrent ainsi à l'examen en leur intégralité.

C'est là une opinion défendable, mais une collection en timbres neufs n'est réalisable que pour les "timbres modernes", car il est difficile et coûteux matériellement de trouver les "timbres classiques" ou timbres anciens, c'est-à-dire en général antérieurs à l'année 1900, en timbres non oblitérés. Les classiques non oblitérés constituent en général des raretés.



En effet, les collectionneurs du siècle passé n'admettaient dans leurs collections que des timbres portant l'estampille des services qu'ils avaient rendus et du voyage qu'ils avaient accompli.

Le timbre neuf s'achète, le timbre oblitéré, s'il s'achète aussi, se recherche surtout.

Il y a donc dans cette question non seulement une question de moyens financiers mais bien aussi une question de goût personnel, et nous ne prendrons pas position dans ce débat, laissant à chacun le soin de choisir selon ses goûts et ses moyens.

Nous conseillerons néanmoins au débutant de collectionner en neufs les timbres émis après le moment où il commence sa collection, et les antérieurs en timbres oblitérés. Il se familiarisera ainsi avec leur manipulation et apprendra à traiter comme il convient tant les neufs que les oblitérés.

A suivre...

Des cartes postales de l'au-delà ? Publié le 21 mai 2022 par Sylvain

Une femme de New York est restée perplexe après avoir reçu plusieurs cartes postales mystérieuses ... écrites par sa défunte mère ... et datant de 1960 !

Début avril, Carol Hover de Hornell, New York, a reçu une carte postale, par la poste, datée du 30 août 1960.

« La première chose que j'ai remarquée, c'est l'écriture de ma mère », a déclaré Hover. « Elle est décédée en 2014. J'ai découvert que la carte portait le cachet de la poste du Canada en août 1960. C'était lors de leur lune de miel. »

Au début, Hover pensait que cette carte était un étrange coup de chance, mais elle a ensuite reçu d'autres cartes postales.

Bien que ce soit difficile à mesurer, on estime que moins de trois pour cent du courrier se perd aux États-Unis. Si un colis ou une lettre est récupéré après le dépôt d'une demande de recherche, le service postal américain renverra le courrier.

Pour certains envois, l'étiquette d'expédition a pu tomber pendant le processus d'expédition ou quelqu'un a utilisé une adresse incorrecte, de sorte qu'il n'a pas pu être livré. D'autres cas incluent le mauvais temps qui efface le nom et l'adresse du destinataire.



Hover a décidé d'apporter la carte postale vieille de plusieurs décennies au bureau de poste où elle a appris qu'il y avait trois autres lettres en attente à l'arrière : une de France, d'Angleterre et de New York. Certaines des cartes étaient adressées aux grands-parents de Hover lors de la lune de miel de ses parents en Ontario, au Canada.

La cousine de Hover, Karen Kohnke, a également reçu quelques jours plus tard une lettre adressée à son ancienne maison familiale dans le Minnesota.

Au final, les deux femmes ont reçu un total de cinq lettres envoyées dans deux États. « Personne ne semble savoir, y compris la poste, comment elles sont arrivées chez nous et pourquoi », a déclaré Hover.

Hover et Kohnke ont déclaré que bien que le mystère reste non résolu, elles ont toutes deux apprécié les lettres surprises. « C'était vraiment agréable de voir l'écriture de ma mère sur un courrier récent, ou celle de mon père ».

Source : Newsweek

Histoire philatélique de l'Ukraine

(Francephilatélie.com)

Zemstvos

Avant 1918, l'Ukraine constituait les provinces de « Petite Russie » et de « Russie méridionale » de l'empire Russe. Sa partie occidentale (la Galicie autour de Lwow) faisait partie de l'empire Austro-Hongrois. Les postes locales (dites de Zemstvos, du nom de cette entité administrative que l'on peut traduire par district) y furent assez développées et émirent ce que l'on peut considérer comme les premiers timbres ukrainiens.

Période de la guerre civile (1918 – 1922) - La République d'Ukraine

L'Ukraine orientale proclama son indépendance le 22 janvier 1918, et les premiers timbres furent émis le 18 juillet (émission en shariv). Les 10 et 20 shariv furent dessinés par Anton Sereda (1890-1961) et les deux autres par Youri Narbut (1886-1920), professeur à l'académie des arts de Kiev. Ils sont non dentelés et comme ils furent peu utilisés, un stock important subsistait en 1920. Les perforés l'ont été sur initiatives privées.



Pendant les 7 premiers mois de son indépendance, les timbres de l'empire russe furent autorisés à circuler. Mais, le 20 août, le ministre des postes donne l'ordre de surcharger tous les timbres en stock par un trident. C'est là l'origine de toutes les émissions locales ukrainiennes. Deux raisons ont présidé à cette décision : gommer l'image de la Russie en Ukraine mais aussi alimenter les postes locales en timbres ukrainiens à moindre frais (une surcharge revient bien moins cher qu'une nouvelle émission). Le 1er octobre, les timbres russes furent définitivement abolis.

A ce moment-là, le pays était divisé en 6 districts postaux : Kiev, Ekaterinoslav (maintenant Dniepropetrovsk), Poltava, Kharkov, Odessa, et Podolié. Ce furent ces districts qui procédèrent aux surcharges avec des matériels très divers d'où l'énorme quantité de variétés. Environ 75 types de surcharges ont été répertoriés. Chacune d'elle fut appliquée sur une vingtaine de timbres différents. Ce qui nous amène à environ 1500 timbres émis lors de cette période ! Ces timbres continuèrent à être utilisés bien après la chute de la République : on connaît une lettre de Pryvilnie à Kharkov datée du 8 février 1926 !



A l'automne 1918, une seconde série fut planifiée, car il fallait compléter la série du printemps qui ne comprenait pas de grosses valeurs. Etaient prévus des timbres à 1, 3, 5, 10 et 20 hryven (1 hryven = 100 shariv, 2 hryvni = 1 karbovanets, qui vaut 1 rouble). Mais seul le 20 hryven fut mis en service. En raison de sa forte faciale, ce timbre fut surtout utilisé pour les mandats.

Le 26 août 1919, le gouvernement ukrainien en exil à Tarnow (Pologne) autorise la création d'une poste de campagne pour les dizaines de milliers de soldats ukrainiens basés dans des camps autour de



la ville. Pour cela, l'émission de 1918 reçoit une surcharge comportant la valeur (10, 20 ou 40 hryven) et l'inscription « Kuriersko-Polova Poshta ». Le lendemain (27 août 1919), ce même gouvernement en exil décide de remplacer tous les timbres circulant en Ukraine par une nouvelle série de 14 timbres imprimés à Vienne (Autriche). Ces timbres n'ont jamais circulé en Ukraine.

En 1923, le gouvernement nationaliste, en exil en Pologne, fit surcharger par « UPP » cette série. Ces timbres devaient servir à l'armée nationaliste lors d'une invasion qui n'eut jamais lieu.

L'Ukraine occidentale

La 1er novembre 1918, profitant de la probable défaite de l'Autriche-Hongrie, l'Ukraine occidentale proclame son indépendance. Elle comporte essentiellement la Galicie, alors sous domination autrichienne, sa capitale est Lwow. Les premiers timbres apparaissent vers le 20 novembre : des timbres d'Autriche surchargés par un lion héraldique, avec l'inscription « Zakhidno-Ukrainska Narodna Republika » : République Nationale d'Ukraine Occidentale. Une autre surcharge est connue à Kolomna.



Malgré la fusion avec la république d'Ukraine au 1er janvier 1919, l'Ukraine occidentale a continué à émettre ses propres timbres : 3 séries furent émises à Stanyslavov (Ivano-Frankovsk). Ce sont des surcharges sur timbres autrichiens. La première série de 17 timbres, émise vers le 18 mars 1919, comporte une surcharge « Poshta Ukr. N. Rep » (Poste de la République Nationale d'Ukraine) et la valeur du timbre. La seconde émission (5 mai 1919) avec la même surcharge ne comporte pas moins de 48 timbres répartis en 4 séries. Enfin, la troisième et dernière émission fut réalisée par l'imprimerie nationale autrichienne à Vienne et émise le 8 mai 1919. Elle comporte 19 valeurs. La surcharge est composée d'un trident et des lettres ZUNR (pour République Nationale d'Ukraine Occidentale). Ces timbres n'ont quasiment pas eu d'usage postal.

Deux autres timbres furent fabriqués à Vienne mais ne furent pas émis suite à l'occupation de la Galicie par la Pologne (août 1919).

L'Ukraine Soviétique

Après la proclamation de la RSS d'Ukraine, l'anarchie et l'inflation poussèrent le nouveau gouvernement, en mars 1920, à réévaluer les faciales en les multipliant par 100, comme dans tout le reste de l'URSS. C'est là l'origine des surcharges locales de Kharkov (mars 1920) et Kiev (février 1922).

Emission de Kharkov

En 1923, la RSS d'Ukraine a émis une série de bienfaisance de 4 timbres au profit des victimes de la famine. Elle circula dans quelques villes entre le 15 juin et le 25 juillet 1923.



La seconde guerre Mondiale - Occupation allemande

En 1941, les Allemands surchargent 18 timbres d'Allemagne, avec la mention « Ukraine » qui restèrent en usage jusqu'en 1944. Les nationalistes ukrainiens tentèrent de réaliser des émissions locales (Sarny, Horokhiv, et Kamianets-Podilskyi) mais elles furent interdites par les occupants et n'eurent pas d'usage postal.

Carpatho-Ukraine

Partie de l'Autriche-Hongrie puis de la Tchécoslovaquie jusqu'en 1939, cette région proclama son indépendance le 15 mars 1939. Un seul timbre fut émis par apposition d'une surcharge sur un timbre tchécoslovaque. Cette indépendance fut de courte durée et la région rejoignit la Hongrie jusqu'en 1944.



En octobre 1944, l'Armée Rouge libère la région qui redevient tchécoslovaque. Le 4 décembre 1944 est émise une série de timbres hongrois surchargés « CSP/1944 » pour (CSP pour Poste Tchécoslovaque).

Le 1er avril 1945, un gouvernement national ukrainien pro-soviétique, est mis à la tête de la région et il fait surcharger les timbres hongrois par « Poste Carpatho-Ukrainienne ». 4 types de surcharges ont été utilisés.



Entier de Hongrie, surchargé à Kösz (poste tchèque)

Sont aussi surchargés, des entiers hongrois dans les villes de Uzhhorod, Mukachiv, et Berehove. Ces entiers ont circulé entre la mi-novembre 1944 et la mi-janvier 1945.

Ce gouvernement réalisera 3 autres émissions. En mai 1945, 3 timbres sont émis. Une série courante de valeurs est émise en juin, complétée par 2 valeurs en septembre.



Entier hongrois surchargé par la poste tchèque puis la poste soviétique de Carpatho-Ukraine (« Zakarpatska Ukraina » sur la surcharge)

En juin 1945, un accord est trouvé avec la Tchécoslovaquie et le 15 novembre 1945, la Carpatho-Ukraine est incorporée à la RSS d'Ukraine et utilise alors les timbres de l'URSS.

Pour en savoir plus sur la philatélie ukrainienne... Sur internet, (www.upns.org/intro.htm) vous pouvez consulter le site (en anglais)

de la société ukrainienne de philatélie (basée aux USA) où vous trouverez informations et reproduction de timbres. Un outil très pratique : le catalogue électronique, (disponible sur internet : www.ukrainian-philately.info), mais qui ne traite que la période récente (après 1992).

Période Moderne (depuis 1992)

Indépendante depuis le 1er janvier 1992, l'Ukraine émet ses premiers timbres le 1er mars 1992. La série courante le sera le 22 mars.

Les émissions locales

Entre 1992 et 1993, de très nombreuses émissions locales sont apparues. Elles ont été réalisées par des postes locales en manque de timbres ukrainiens et aussi dues à l'hyper inflation qui nécessitait de réévaluer les timbres disponibles. Plusieurs centaines de « timbres » sont répertoriés émis par plusieurs douzaines de localités. Il est très difficile de séparer le bon grain de l'ivraie et même la société philatélique d'Ukraine ne fait que citer leur existence sans donner aucune autre information. Le catalogue électronique ukrainien (disponible sur www.ukrainian-philately.info) mentionne quelques séries, mais indique qu'un long travail sera nécessaire avant de pouvoir les cataloguer. D'autant plus, que des réémissions de complaisance (strictement interdites) ont eu lieu par la suite.



Entier de Hongrie surchargé avec affranchissement à l'aide de 2 timbres soviétiques de Carpatho-Ukraine, oblitération violette de « Chinadyevo »

La rose parfumée - Publié le 5 mai 2022 par Sylvain de Philapostel Bretagne.



Thaïlande 2005 – YT2228

Richard Leclair, un de nos fidèles lecteurs internautes du Québec, souhaite partager ses trouvailles avec les lecteurs, en nous présentant un timbre insolite de sa collection :

25e trouvaille de Richard que nous publions, avec, aujourd'hui **la rose parfumée sur du velours** !

À l'occasion de la Saint-Valentin 2005, la poste thaïlandaise a émis un feuillet spécial de timbres avec une rose imprimée sur du papier floqué (velours) afin que vous ayez l'impression de toucher une vraie rose.

De plus, un parfum de rose a été ajouté sur la surface, rendant l'expérience plus agréable pour les sens. Les photos macro des coins inférieurs permettent l'observation de la surface floquée.



Thaïlande, rose à surface floquée, au parfum de rose.

Ref : YT2228

Valeur faciale : 10฿,

Émission: 10 février 2005.

Dimensions: 31 x 62 mm.

Tirage: 3 000 000.

Echanges aux enchères d'octobre 2022 lots 1-50**Timbres de Belgique**

Lot n°	Désignation :	Etat	Cote COB	Départ	Sortie	Acheteur
xx = neuf ---- x = neuf avec charnière ou trace ---- o = oblitéré --- (*) neuf sans gomme						
1	B1 2 (301) Armes de la ville d'Anvers	XX	1 000,00 €	280,00 €		
2	B1 7 (457A+B) Ysaïe	XX	130,00 €	36,40 €		
3	B1 7 (457A+B) Ysaïe	O	45,00 €	12,60 €		
4	B1 7 (457A+B) Ysaïe Variété 2	XX	155,00 €	43,40 €		
5	B1 8 (465A) Monument au Roi Albert	XX	62,00 €	17,35 €		
6	B1 8 (465A) Monument au Roi Albert	X	20,00 €	5,60 €		
7	B1 8 (465A) Monument au Roi Albert	O	20,00 €	5,60 €		
8	B1 9 (477A) Koekelberg	XX	25,00 €	7,00 €		
9	B1 9 (477A) Koekelberg (nuance : plus clair)	XX	25,00 €	7,00 €		
10	B1 9 (477A) Koekelberg	O	16,00 €	4,50 €		
11	B1 10 (547A/55A) Armoiries dentelé	XX	20,00 €	5,60 €		
12	B1 10 (547A/55A) Armoiries non dentelé	XX	20,00 €	5,60 €		
13	B1 11 (567A) Orval type mouchoir dentelé	XX	25,00 €	7,00 €		
14	B1 11 (567A) Orval type mouchoir dentelé	X	10,00 €	2,80 €		
15	B1 12 (567B) Orval type mouchoir non dentelé	XX	25,00 €	7,00 €		
16	305/07 les 3 Rois BIT	XX	70,00 €	19,60 €		
17	308/14 Antituberculeux	X	60,00 €	16,80 €		
18	308/14 Antituberculeux	XX	195,00 €	54,60 €		
19	315/16 Lion surchargé	XX	2,50 €	0,70 €		
20	317/24 Albert 1er	X	110,00 €	30,80 €		
21	317/24 Albert 1er	XX	410,00 €	114,80 €		
22	317/24 Albert 1er	O	21,00 €	5,90 €		
23	322 A Albert 1er	X	12,00 €	3,40 €		
24	322 A Albert 1er	XX	42,00 €	11,75 €		
25	323 Albert 1er	X	31,00 €	8,70 €		
26	323 Albert 1er	O	1,35 €	0,40 €		
27	324 Albert 1er	X	60,00 €	16,80 €		
28	324 Albert 1er	O	17,00 €	4,75 €		
29	325 Caporal	XX	125,00 €	35,00 €		
30	326 Reine Elisabeth	X	0,25 €	0,05 €		
31	327 Reine Elisabeth	X	1,25 €	0,35 €		
32	328 Reine Elisabeth	X	0,75 €	0,20 €		
33	329 Reine Elisabeth	X	0,50 €	0,15 €		
34	331 Reine Elisabeth	XX	26,00 €	7,30 €		
35	332 Reine Elisabeth	XX	170,00 €	47,60 €		
36	326/32 Reine Elisabeth	O	77,50 €	21,70 €		
37	326/32 Reine Elisabeth	X	82,50 €	23,10 €		
38	333/34 Lion	X	7,00 €	1,95 €		
39	333/34 Lion	XX	28,00 €	7,85 €		
40	333/34 Lion	O	0,50 €	0,15 €		
41	335/40 Allégories	O	1,35 €	0,40 €		
42	335/40 Allégories	XX	18,50 €	5,20 €		
43	340 Allégorie	XX	10,00 €	2,80 €		
44	341 Albert 1er	O	0,15 €	0,05 €		
45	341 Albert 1er	X	1,50 €	0,40 €		
46	341 Albert 1er	XX	6,50 €	1,80 €		
47	351/52 Infanterie (infime trace de charnière)	X	160,00 €	44,80 €		
48	351/52 Infanterie	XX	440,00 €	123,20 €		
49	353/55 Ballon	O	18,00 €	5,05 €		
50	356/62 Antituberculeux (Non dentelés)	ND	480,00 €	134,40 €		

Les offres pour les lots de cette page doivent être transmises au président (voir page 2)

Enchères Octobre 2022 Lots 51-100

Timbres de Belgique

Lot n°	Etat	Cote COB	Départ	Sortie	Acheteur
xx = neuf ---- x = neuf avec charnière ou trace ---- o = oblitéré --- (*) neuf sans gomme					
51	n° 512 Expo Hans Memling	XX	4,00 €	1,20 €	
52	BL 17(581A/82A) Princes Eoropéens	XX	15,50 €	4,65 €	
53	n° 743/47 Armoiries et industries de villes belges I	XX	19,00 €	5,70 €	
54	n° 756/60 Armoiries et industries de villes belges II	XX	32,00 €	9,60 €	
55	n° 773/76 Abbaye d'Achel	XX	18,00 €	5,40 €	
56	n° 777/80 Basilique de Chèvremont	XX	17,00 €	5,10 €	
57	n° 823/25 Union Belgo-Britannique	XX	16,00 €	4,80 €	
58	n° 834/40 Antituberculeux 1950	XX	54,00 €	16,20 €	
59	n° 863/67 Reine Elisabeth	XX	125,00 €	37,50 €	
60	n° 868/75 Antituberculeux 1951	XX	65,00 €	19,50 €	
61	n° 876/78 Cardinal Monseigneur et basilique Koekelberg	XX	42,50 €	12,75 €	
62	n° 879 Roi Baudouin	XX	112,00 €	33,60 €	
63	n° 912/17 Princesse Jséphine-Charlotte	XX	65,00 €	19,50 €	
64	n° 918/23 Culturelle Equipement Touristique	XX	95,00 €	28,50 €	
65	n° 927/29 Bureau Jeunesse et l'Enfance	XX	67,00 €	20,10 €	
66	n° 979/85 Série dite "Les joies du ptintemps)	XX	70,00 €	21,00 €	
67	n° 15 Léopold I	O	5,50 €	1,65 €	
68	n° 16 Léopold I	O	40,00 €	12,00 €	
69	n° 26 Lion couché avec chiffre	O	0,50 €	0,15 €	
70	n° 27 Lion couché avec chiffre	O	2,00 €	0,60 €	
71	n° 28 Lion couché avec chiffre	O	0,75 €	0,25 €	
72	n° 30 Léopold II	O	0,50 €	0,15 €	
73	n° 31 Léopold II	O	1,25 €	0,40 €	
74	n° 32 Léopold II	O	1,50 €	0,45 €	
75	n° 34 Léopol II	O	7,50 €	2,25 €	
76	n° 35 Léopold II	O	15,00 €	4,50 €	
77	n° 43 Lion couché avec chiffres 1884	O	0,50 €	0,15 €	
78	n° 45 Lion couché avec chiffres 1884	O	0,50 €	0,15 €	
79	n° 51 Léopold II	O	20,00 €	6,00 €	
80	n° 68/70 Expo Int. Antwerpen 1894	X	10,00 €	3,00 €	
81	n° 71/73 En faveur de l'expo int. Bruxelles 1896	X	8,50 €	2,55 €	
82	n° 83 Type armoiries 1907	O	0,75 €	0,25 €	
83	n° 123/25 Albert I	X	3,00 €	0,90 €	
84	n° 129/31 Albert I pour Croix-Rouge.	X	21,00 €	6,30 €	
85	n° 132/34 Albert I dans médaillon Croix-Rouge	X	100,00 €	30,00 €	
86	N°221/33 75ème anniversaire premier timbre belge	X	70,00 €	21,00 €	
87	N° 234 et 235 Antituberculeux 1925	O	0,50 €	0,15 €	
88	N° 238 et 239 type caritas	X	8,00 €	2,40 €	
89	N° 276 Lion héraldique	XX	0,25 €	0,10 €	
90	N° 353/355 Ballon Piccard	X	40,00 €	12,00 €	
91	N° 379 Croix de Lorraine	O	2,50 €	0,75 €	
92	N° 386/89 Expo Universelle Bruxelles de 1935	X	14,00 €	4,20 €	
93	N° 407/09 Sétie Malle-Poste	X	6,00 €	1,80 €	
94	N° 411/18 Reine Astrid	X	8,00 €	2,40 €	
95	N° 466/70 Série dite "Roi Léopold III aviateur"	X	9,00 €	2,70 €	
96	N° 438/45 Prince Baudouin	XX	30,00 €	9,00 €	
97	N° 446 Prince Baudouin	XX	6,50 €	1,95 €	
98	N° 481/83 Basilique de Koekelberg	X	8,00 €	2,40 €	
99	N° 496/03 Au profit Croix Rouge de Belgique	X	14,00 €	5,60 €	
100	N° 504/11 P-P- Rubens	X	45,00 €	13,50 €	

Les offres pour les lots de cette page doivent être transmises à Francis Beagnée (voir page 2)